
Les effets divergents du printemps arabe sur la coopération euro-méditerranéenne en Tunisie et au Maroc

*Jean-Yves Moisseron**, *Sébastien Abis***,
*Julien Velud****, *Frédéric Teulon*****

Les bilans du processus de Barcelone ont été largement mitigés voir négatifs avant même le déclenchement du printemps arabe (Moisseron, 2005). Mais depuis les changements radicaux intervenus au sud de la Méditerranée en 2011, le dispositif mis en place à Barcelone en 1995 ainsi que ses réformes successives (la Nouvelle politique de voisinage et l'Union pour la Méditerranée) semblent avoir été ébranlés par plusieurs chocs : la crise financière de 2008, les changements de régimes en Tunisie et en Égypte, l'intervention en Libye, la guerre civile en Syrie et l'intervention au Mali. Tous ces chocs modifient l'équilibre géopolitique de l'ensemble de la zone, confirment l'intervention de nouveaux acteurs influents comme les pays du Golfe et posent de nouveaux problèmes sécuritaires qui font éclater le cadre d'analyse et la pertinence de la coopération euro-méditerranéenne. Certaines analyses, avant même ces ruptures marquantes posaient l'hypothèse provocante d'une « Méditerranée sans l'Europe » (Abis, 2010a). Dans ce prolongement, et à l'aune de ces transformations, nous nous interrogeons sur le « Maghreb sans l'Europe ».

Notre étude vise à en discuter à partir d'une perspective historique longue des relations de l'Europe avec deux pays : la Tunisie et le Maroc. En effet, la comparaison ne laisse de faire surgir des paradoxes. Alors que la Tunisie est apparue longtemps très favorable à son intégration à l'Europe, elle semble s'éloigner aujourd'hui alors même que son processus révolutionnaire introduit un changement net de régime politique. Au contraire, le Maroc qui connaît une transformation dans la continuité, poursuit et approfondit son intégration dans l'Union européenne. À croire que le « printemps arabe » conduirait plutôt à un « Maghreb sans Europe » pour les pays engagés dans un processus révolutionnaire et à un « Maghreb avec Europe » pour un pays comme le Maroc qui opère des changements dans la continuité. C'est à l'identification de ces paradoxes que nous allons nous attacher afin d'en tirer des conclusions sur la façon dont le partenariat euro-méditerranéen et en particulier, le partenariat euro-magrébin, pourrait se reconstruire.

* IRD, auteur correspondant.

** CIHEAM.

*** Science Po, Grenoble.

**** IPAG.

Notre méthodologie repose à la fois sur une documentation économique et politique qui permet de fonder l'hypothèse d'une Méditerranée sans l'Europe mais aussi sur des entretiens avec différents acteurs des sociétés civiles au Maroc et en Tunisie et en Europe¹. L'accès au Maroc a été relativement plus aisé qu'en Tunisie post-révolutionnaire. Nous avons donc utilisé pour ce dernier pays davantage de documents écrits.

L'hypothèse d'un Maghreb sans l'Europe

À l'été 2006, un diagnostic prospectif (Abis, 2006) invitait à remettre à plat les objectifs visés du partenariat euro-méditerranéen en questionnant sa validité géopolitique au regard des difficultés et des transformations sociopolitiques en cours dans cet espace. Cet exercice débouchait sur la formulation de cinq scénarii, dont un tendanciel qui semble depuis s'être confirmé dans les faits. Cette hypothèse annonçait le lent mais progressif enlisement de la coopération euro-méditerranéenne, avec « une zone qui subit la mondialisation sans en être un moteur, qui constitue l'épicentre des tensions internationales, qui révèle la fragilité grandissante de l'Union européenne, et qui endure à la fois le malaise et le grondement sévissant sur la rive sud » (Abis, 2006, p. 61). Ce scénario négatif mettait en évidence le caractère médiatique des annonces ou « l'apparence prime sur le contenu ». Il indiquait un recul « d'une authentique intégration régionale euro-méditerranéenne » et la construction d'une « Euro-Méditerranée à la carte ». Il montrait le paradoxe d'une convergence institutionnelle sans « avancée en matière de circulation des personnes » (*ibidem*). Mais il mettait en évidence aussi la faiblesse de l'Union européenne et « ses principaux États membres (qui) n'ont d'autre choix que de suivre les politiques américaines dans la région sur les sujets sensibles, au risque d'apparaître comme les sempiternels banquiers ou comme complices de certaines manœuvres » (Abis, 2006, p. 62). Le constat était posé : les deux rives de la Méditerranée se tournent le dos². « Conscients des rééquilibrages internationaux, les pays du Sud examinent laquelle des propositions amenées par les grandes puissances leur semble les plus intéressantes. Outre les incontournables États-Unis, la Chine, la Russie, et peut-être le Brésil et l'Inde demain, deviennent, au même titre que l'Europe, des partenaires pour le sud de la Méditerranée » (*ibidem*).

Il faut insister sur ce dernier point. Incontestablement, la pénétration commerciale des puissances montantes dans les pays arabes méditerranéens s'est accélérée depuis le milieu de la décennie 2000. Cette réalité fait écho aux évolutions rapides que connaît la planète. Des puissances dont la domination décline (États-Unis, pays européens et/ou Union européenne) cohabitent avec des pays émergents dont l'ambition s'affirme (Zakaria, 2011). Cette mutation

1. Notamment l'enquête IRD menée par Julien Velud en juillet et août 2012. Cette enquête visait à savoir comment est perçu ce partenariat Euromaghrébin par les acteurs de la société civile au Maroc que cela soit dans le milieu des syndicats, des partis politiques, des associations ainsi que dans certains ministères qui travaillent quotidiennement avec l'Union européenne.

2. Dans un exercice similaire d'autres auteurs insistent sur le fait que la mer Méditerranée est devenue dans la période récente davantage une frontière qu'un point de passage entre les deux rives (Ayadi, Sessa, 2011).

planétaire, récemment encore analysée comme étant l'une des variables stratégiques du monde de demain (NIC, 2012), plus que l'on ne le croit vu d'Europe, la région méditerranéenne et ses sociétés. En effet, les Pays du sud et de l'est méditerranéen (PSEM), pour reprendre les catégories de l'Union européenne, ont été capables de tisser des relations de plus en plus multidirectionnelles, tant sur le plan des échanges commerciaux qu'en matière de politique étrangère. Il est donc essentiel d'insister sur l'influence croissante du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine (les « BRICs »)³ pour pouvoir comprendre les dynamiques géopolitiques contemporaines à l'œuvre au sein de l'espace méditerranéen. Ces grandes puissances émergentes ont compris que pour peser sur la planète, il fallait être présent sur ce théâtre méditerranéen, car ce dernier reste d'une centralité stratégique incontestable et qu'il offre par ailleurs des créneaux commerciaux considérables à qui sait conquérir ces marchés (Abis, 2010b). Les chiffres des échanges économiques illustrent bien à quel point les liens se renforcent graduellement entre les PSEM et les BRICs, et notamment avec la Chine. Vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, Pékin est désormais le 2^e pays exportateur du Globe, preuve tangible de l'ancrage chinois au Maghreb. En mai 2012, une importante rencontre entre les autorités chinoises et les ministres arabes des Affaires étrangères et de la coopération s'est d'ailleurs tenue en Tunisie, afin d'accroître les relations sino-arabes, dont la teneur se densifie sur tous les terrains (Simpfendorfer, 2009).

Par-delà la dimension commerciale, les relations entre les PSEM et les BRICs se manifestent aussi de plus en plus fréquemment en termes géopolitiques : immixtion de la diplomatie brésilienne sur la question du conflit israélo-palestinien ou du nucléaire iranien, réaction chinoise lors de la guerre civile en Libye en 2011 avec pour la première fois de l'histoire la présence dans les eaux méditerranéennes de la marine du géant asiatique pour embarquer la diaspora chinoise travaillant alors sur les terres libyennes, rôle central de la Russie dans la guerre en Syrie depuis 2011 tant du point de vue politique avec le blocage de résolutions contraignantes à l'ONU que du point de vue militaire avec une aide matérielle et logistique aux forces armées du régime de Bachar El-Assad... Ces exemples suffisent à démontrer que les BRICs ont également tendance à peser sur les affaires géostratégiques de l'espace méditerranéen. À cela s'ajoute aussi les tropismes méridionaux qui s'amplifient pour certains pays. Le Maroc veut déployer une véritable diplomatie africaine tout en investissant sur le continent à l'instar de la stratégie menée par Attijariwafa Bank⁴. Il est tout aussi significatif de noter à quel point l'Algérie aura à soigner ses rapports avec ses voisins du Sud, compte tenu des enjeux dans la bande sahélo-saharienne pour ce qui concerne la dimension géopolitique (Mezouaghi, 2012) et des opportunités économiques pour ce qui relève des projets industriels et infrastructurels menés par certaines firmes comme le grand groupe algérien Cévital qui mise sur le développement de l'Afrique (Meyer et Mieu, 2012) et intervient dans l'agro-industrie, l'automobile, les services.

3. Ces puissances sont regroupées sous le terme de « BRICs » depuis 2003 suite à la formule inventée par la Banque Goldman Sachs. Depuis 2011, le groupe des BRICs a été élargi à l'Afrique du Sud.

4. Voir le rapport annuel 2011 : http://www.attijariwafabank.com/ESPACEFINANCIER/Documents/AWB_RA2011_VF.pdf.

Par ailleurs, ce rapprochement Sud-Sud trouve toute sa complémentaire dans le domaine agro-alimentaire, avec ici la forte percée brésilienne au sein du monde arabe. Brasília, consciente que la très grande majorité des États arabes se trouvait en situation de dépendance alimentaire structurelle, opère une vigoureuse opération diplomatico-commerciale depuis plusieurs années (Abis et Nardone, 2009). Sous l'impulsion de l'ancien président Lula, le Brésil a su doper ses ventes agro-commerciales dans les PSEM depuis le début de la décennie 2000, en conjuguant là encore les aspects de négoce avec des coopérations techniques et scientifiques, sans oublier l'étage de la diplomatie avec l'organisation de sommets de chefs d'États du monde arabe et de l'Amérique latine (en 2005, en 2008 puis en 2012). Dans le cadre du Mercosur, une libéralisation des échanges est même programmée avec le Maroc, la Jordanie, l'Égypte et la Syrie. Si elles ne se limitent pas au seul terrain agro-alimentaire (Brun, 2011), les relations entre le Brésil et le monde arabe s'expriment d'abord et avant tout dans ce secteur: un pays fort de son potentiel agricole et qui veut utiliser sa puissance alimentaire pour peser dans les affaires mondiales d'un côté ; des États fragiles sur le plan de leur couverture alimentaire et qui dépendent de plus en plus des approvisionnements extérieurs pour se nourrir. En 1998, Brasília avait exporté pour 1,3 milliard de dollars US de produits agro-alimentaires à destination des 22 États de la Ligue Arabe. Dix ans plus tard, en 2008, le montant avait atteint 6 milliards de dollars US. En 2011, il a battu un nouveau record avec 10,6 milliards de dollars US (soit les deux-tiers des ventes totales du Brésil à destination du monde arabe). Cela représente aussi 14% des exportations agro-alimentaires du Brésil, soit un poids équivalent à celui de la Chine. Viandes bovines, volailles et sucres constituent les produits majoritairement exportés par le Brésil à destination des PSEM, et notamment de l'Algérie et du Maroc qui sont deux clients majeurs. D'après le Ministère brésilien de l'agriculture, alors que le montant des exportations agro-alimentaires brésiliennes à destination du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) était en moyenne de 200 à 300 millions de dollars US au cours de la décennie 1990, il est passé à 650 millions en 2005, avant de doubler en 2009 avec près d'1,2 milliards et d'atteindre le chiffre de 2,5 milliards pour l'année 2011. Derrière le commerce, d'autres rapprochements se dessinent. Ainsi en février 2012, la Tunisie et le Brésil ont signé un accord important de coopération agronomique et forestière.

L'Inde est le quatrième pays de destination des exportations marocaines en 2012, grâce aux volumes de phosphate vendus à New Dehli, qui l'utilisent pour son développement économique et agricole notamment. Ce pays effectue une percée étonnante au Moyen-Orient en y vendant beaucoup de blé sur la campagne de commercialisation 2012/2013. Simultanément, la Russie polarise depuis 2010 près de la moitié des exportations agrumicoles du Maroc, pays dont on craint en Europe qu'il inonde les marchés communautaires, alors que la réalité témoigne d'une internationalisation croissante des échanges agricoles du Royaume, par ailleurs lié depuis 2004 avec les États-Unis par un accord de libre-échange. Incise ici volontairement faite pour rappeler, si tant est qu'il en soit utile, que Washington reste une puissance incontournable dans les affaires maghrébines et alors que la Chine joue aussi un rôle croissant.

En 2013, alors que les révoltes arabes surviennent et que le paysage politique, économique et social de la rive sud de la Méditerranée est en pleine recomposition, cette question reste d'actualité. Des études indiquent à juste titre que le thème de l'Europe ou du partenariat euro-med était peu présent

sur les sites web des activistes de la révolution⁵. Il semble bien difficile de croire à la relance de l'intégration euro-méditerranéenne alors même que l'Union européenne aurait eu une influence sur le printemps arabe, non pas en diffusant les valeurs dont il se réclame (démocratie, égalité, sécurité) mais en les ayant trahies (Hollis, 2012). En réalité, l'Union européenne qui était et demeure le partenaire privilégié des pays du Maghreb a été à la fois prise de court et a mis du temps à réagir de manière proportionnée à l'ampleur des événements. Cela ne s'est pas traduit par une reformulation de l'Union pour la Méditerranée comme nous le verrons ci-dessus.

L'hypothèse d'un Maghreb sans Europe doit donc être sérieusement considérée. Mais il faut aussi envisager les risques de fractionnement du Maghreb lui-même dans sa relation à l'Europe. Il faut examiner si les « révoltes arabes » ne conduisent pas à des divergences structurantes dans les trajectoires d'intégration entre les pays eux-mêmes et notamment entre le Maroc et la Tunisie.

La continuité marocaine dans le partenariat renforcé

À circuler dans le Maroc de 2013, le scénario d'un Maroc sans l'Europe paraît bien étrange. Le Maroc continue sans rupture apparente un processus de rapprochement voire d'intégration au sein de l'Union européenne. Le pays accueille d'ailleurs de plus en plus d'européens. Non seulement des touristes, mais également des retraités et enfin des demandeurs d'emploi, notamment espagnols⁶. Le Royaume qui est au niveau annuel autour de 4,7% de croissance sur dix ans, qui développe de nombreuses industries dans le domaine automobile, de l'aéronautique représente un vrai potentiel pour les investisseurs européens déjà très présents. Même si de graves problèmes persistent en matière de chômage ou dans le fonctionnement du régime, le contraste est grand avec la Tunisie qui est marqué à la fois par la récession et qui est entrée dans une phase durable de recomposition politique, économique et sociale. La longue histoire de la coopération entre l'Union européenne et le Maroc s'est notamment traduite en juin 2013 par l'adoption de dispositions visant à réguler les flux migratoires entre le Maroc et l'Europe d'une part mais aussi entre l'Afrique sub-saharienne et l'Europe d'autre part. Le Maroc devient ainsi le pays clé d'une gestion politique des flux migratoires associée aux opportunités économiques que la migration représente pour les deux continents.

Le changement marocain dans la continuité

Le Maroc se caractérise depuis son indépendance par la vigueur du pouvoir centralisé du Palais et par sa capacité à s'imposer dans le jeu politique marocain à différentes étapes historiques (Tozy, 1999). Cette stabilité ou cette continuité du pouvoir s'accompagne pourtant d'un processus progressif mais continu de

5. « Discussion of Europe is conspicuously absent from the websites and blogs of the Arab Spring activists. This political generation is overtly positive towards Europe, but overwhelmingly cynical about European governments (if they are discussed at all) » (Perthes, 2011).

6. Il reste assez difficile de documenter finement le nombre de résidents étrangers au Maroc ainsi que les retraités nomades qui passent plusieurs mois au Maroc.

« démocratisation » qui s'est ouvert depuis la fin des années 1980. L'alternance politique en 1998 avec l'arrivée au pouvoir d'un Premier ministre socialiste représente naturellement un tournant qui s'est confirmé par les alternances gouvernementales suivantes, et notamment la nomination d'un premier ministre islamiste cette fois-ci, après la victoire du Parti de la justice et du développement (PJD) après sa victoire aux élections législatives en 2011. La preuve semble être faite que la monarchie est capable d'intégrer dans son jeu les différentes forces politiques tout en restant maître des équilibres. Historiquement, les oppositions au pouvoir du Palais restent fragmentées, et finissent par être partiellement intégrées dans le pouvoir ou sont finalement usées (Belal, 2009).

Sur le plan social, le Maroc connaît une dynamique de changements institutionnels et de mise à l'agenda de thématiques internationales réintégrées dans le débat interne sous l'autorité du régime suite à la pression exercée par d'importants mouvements sociaux: la réforme du Code de la famille (*Moudawana*) en 2003, création d'une l'Instance équité et réconciliation, engagements en direction de l'État de droit, lutte contre la pauvreté (lancement en 2005 de l'Initiative nationale pour le développement humain) ou décentralisation. Tous ces éléments ouvrent un espace d'expression pour de nouveaux acteurs dans une période qui correspond à la fragmentation des élites (Tozy, 2003).

L'effervescence de la société civile

Cela se traduit par le renforcement d'un secteur associatif particulièrement dynamique. Comme le note de nombreux auteurs depuis plus d'une dizaine d'années : « Nous assistons depuis les années 90 à une mise en avant de nouvelles figures de leaders issus d'un mouvement associatif en « effervescence », le développement local passerait alors de plus en plus par l'intégration de ces nouveaux acteurs de gestion locale » (El Maoula el Iraki, 2003, p. 12).

L'émergence des islamistes sur la scène politique ne semble pas remettre en cause cette effervescence même si le concept de société civile, est plutôt récusé par les islamistes (Belhaj, 2008). C'est d'abord parce que dans les faits, les différents courants de l'islam présent au Maroc s'institutionnalisent et se structurent largement sous forme d'association. Ces associations islamistes peuvent stimuler la société civile marocaine ne serait-ce que par l'opposition qu'elle suscite (Cavatorta, 2006). Un exemple récent le montre : le dialogue national sur la société civile lancé par le ministre Habib Choubani, début 2013, et qui vise officiellement à associer les associations dans l'élaboration des lois et dans le contrôle des politiques publiques, loin de neutraliser les grandes associations marocaines a plutôt pour effet de les mobiliser contre la méthode employée.

Le discours officiel reste cependant policé et ouvertement pro-société civile. Ainsi, M. Addi Azza, chef du cabinet du ministère chargé des Relations avec le Parlement et la société civile, affirme clairement que la logique du gouvernement actuel dirigé par le PJD est de continuer à renforcer la société civile : « L'idée de notre ministre, pour lui, est que la société civile doit être le cinquième pouvoir (législatif, exécutif, judiciaire, la presse et la société civile) au Maroc. Nous espérons amener cette Société civile, ce pouvoir là, à jouer son rôle pour le suivi, l'élaboration et le contrôle des politiques publiques. À ce titre là, la Constitution marocaine de juillet 2011 donne ce pouvoir à la société civile avec le rôle, l'aptitude de présenter des motions de censure mais aussi de faire des propositions » (Commission européenne, 2011).

Ce qui nous intéresse ici est le fait peut-être un peu paradoxal que la stabilité politique et la capacité de la Monarchie permet un véritable changement social ouvrant un espace public et politique permettant l'émergence de nouveaux acteurs et la construction d'institutions médiatrices assurant la régulation des tensions engendrées par la mondialisation du Maroc.

Le rôle de l'Europe dans le processus

Les dynamiques internes au Maroc sont largement connectées pour ne pas dire influencées par l'environnement international. James N. Sater a par exemple mis en évidence l'influence d'organisations internationales comme Amnesty internationale dans la décision du Roi Hassan II de traiter sérieusement de la question des droits humains et de tourner la page des années de plomb. (Sater, 2007, p. 76), même s'il ne faut pas négliger la mobilisation interne des militants du Forum justice et vérité (Vairel, 2004). L'objectif du Maroc, partie contractante du GATT depuis 1987 et membre originel de l'OMC, est de s'ancrer à l'Europe à travers sa participation active au processus de Barcelone initié en 1995, la signature d'un accord de libre échange avec l'Europe entré en vigueur en 2000 (élargi en 2012 à un accord de libéralisation des échanges des produits agricoles et de la pêche), et en même temps l'établissement d'un accord de libre-échange avec les États-Unis (2003).

Ce tropisme européen du Maroc n'est pas nouveau dans l'histoire. Il est même assez récurrent quand le Maroc est confronté à des reconfigurations importantes des acteurs politiques ce qui est le cas depuis les années 90. Comme l'indique Béatrice Hibou : « Il semble que le pouvoir voie dans sa relation privilégiée avec l'Europe une garantie institutionnelle, politique, économique et financière » (Hibou, 1996 p. 41).

Dès lors, l'approfondissement des relations entre le Maroc et l'Union européenne dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen à partir des années 1990 a permis, par étapes successives de renforcer les relations multilatérales et bilatérales sur les dossiers à la fois économiques, financiers, politiques et même culturels. Cette question qui au départ était technique et aux mains de spécialistes devient aujourd'hui beaucoup plus commune avec un intérêt croissant suscité par cette coopération.

Si le facteur économique reste prédominant, l'Union européenne exige ou fait semblant d'exiger de la part du Maroc de nombreuses avancées en matière sociale, de respect des valeurs universelles telles que les droits humains, la démocratie, l'égalité des genres, notamment dans les plans d'association et plans d'action de la Nouvelle politique de voisinage. Ce fonctionnement s'inscrit dans une logique que M. Laraby Jaïdi⁷ appelle le « *more to more* », expression qui symbolise le fait que l'« Europe fait des concessions commerciales, propose des assistances techniques ou aides financières contre des avancées sur place en matière sociale, en matière de respect des droits de l'homme ». Nous avons ici un exemple du *soft power* exercé par l'Union européenne sur le Maroc qui

7. Larabi Jaïdi, professeur d'économie à l'université Mohammed V et membre de l'USFP (Union socialiste des forces populaires, un parti appartenant à l'international socialiste), il est spécialiste de la question euro-méditerranéenne. Entretien avec Julien Velud, Juillet 2012.

permet d'obtenir des avancés en matière sociale par des incitations opérées sur un mode incrémental.

Le statut avancé, dynamiseur des relations Maroc-Union européenne ?

La dynamique de rapprochement entre l'Union européenne et le Maroc s'est concrétisée en octobre 2008 par l'obtention du statut de partenaire avancé qui s'est traduit dans un document conjoint particulièrement ambitieux⁸. Ce statut vise à renforcer le dialogue politique et à étendre la coopération dans les domaines sécuritaire, judiciaire et à approfondir les logiques de convergence institutionnelles dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement. Il s'agit aussi d'étendre le libre-échange aux services et à l'agriculture et de libéraliser les mouvements de capitaux voire de personnes.

À en croire les responsables politiques, « Il y a une dimension nouvelle dans le statut avancé du Maroc, c'est la dimension politique qui est affirmée de manière très forte à travers un certain nombre de mécanismes nouveaux qui vont faire avancer le partenariat de manière institutionnelle. [...] il y a la réaffirmation de la notion de l'intégration approfondie, c'est-à-dire de faire aller le champ de l'intégration au-delà des accords de libre échange progressivement aux secteurs qui n'étaient pas compris. Aller au-delà de l'intégration approfondie vers ce qu'on pourrait appeler la convergence réglementaire [...], il y a quelques perspectives qui sont annoncées c'est-à-dire l'admission du Maroc dans un certain nombre d'agences avec lesquelles il fera son choix en fonction de ses priorités⁹. »

Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'instruments de coopération comme les jumelages que le Maroc utilise de manière intensive. Ces instruments visent à construire les éléments permettant une reprise de l'acquis communautaire en matière institutionnelle et réglementaire. Ils sont au nombre de vingt-neuf pour le Maroc sur les domaines du commerce extérieur, de la sécurité et sûreté maritimes, de l'environnement, de la migration, de la protection de consommateurs, de la lutte contre le blanchiment des capitaux, de la concurrence, de la santé, du contrôle sanitaire et phytosanitaire, de l'harmonisation de la législation technique et développement régional, de la sécurité routière, du droit la propriété intellectuelle, etc. Ces jumelages permettent en principe, par des échanges concrets d'expériences de décliner sectoriellement le rapprochement institutionnel et réglementaire voulu dans le statut avancé.

Les jumelages permettent aux administrations marocaines de se rapprocher des standards européens, par la convergence réglementaire, c'est-à-dire la mise aux normes des administrations marocaines sur les critères européens. Selon Larabi Jaïdi : « Les jumelages ont donné quelques résultats positifs sur des

8. http://eeas.europa.eu/morocco/docs/document_conjoint_fr.pdf

9. Entretiens de M. Larabi Jaïdi avec Julien Velud en juillet 2012. Selon une étude du Haut commissariat au plan sur l'état des associations sorti en 2011, basée sur les statistiques de 2007 et d'une enquête faite en 2009, on dénombre environ 45000 associations. C'est beaucoup plus qu'en Tunisie qui comptait 9700 associations à la veille de la révolution même si de nombreuses associations dites de « développement local » sont encouragées au Maroc dans le cadre de l'INDH, qu'elles ne témoignent pas nécessairement d'une vie autonome de la société civile.

secteurs tels que les transports ou la santé ; cette approche du jumelage est en train de s'élargir à d'autres départements de l'administration marocaine, et la convergence réglementaire est en train de rentrer dans le débat public. »

Si l'on se réfère aux précédents historiques, ce point est décisif. En effet, un des succès de l'intégration des Pays d'Europe Centrale et orientale au sein de l'Union européenne tient particulièrement à l'importance de la « reprise communautaire » qui accélère considérablement les trajectoires d'intégration régionale.

Tous ces projets initiés dès 2005 donnent une consistance au statut avancé et concrétisent l'approche bilatérale de la Politique Européenne de Voisinage.

Le bilatéralisme au détriment du multilatéralisme ?

L'orientation bilatérale constitue une réserve sur la dynamique d'intégration dans le partenariat euro-marocain. En effet les accords bilatéraux se révèlent bien plus structurants que les accords multilatéraux et cela pour différentes raisons. Tout d'abord, le partenariat multilatéral défini dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée est considéré depuis 2008 comme beaucoup trop vaste. Il s'est élargi à de nombreux pays soit 44 au total, dont d'Israël. De nombreux pays du nord n'ont aucun réseau sur la Méditerranée et sont tournés beaucoup plus vers l'Asie plutôt que vers le Sud. Cette réserve vis-à-vis de la gouvernance de l'Union pour la Méditerranée est décrite par ce que Kerdoudi Jawad, le Président de l'Institut marocain des relations internationales (IMRI), appelle le « magma de 44 pays qui n'ont rien avoir » avant de se questionner, ironiquement, sur la participation de Monaco et de la Mauritanie à ses accords. « Qu'est-ce que ces deux pays peuvent avoir en commun dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen ? ». Au-delà de cet exemple, cela pose la question de la cohérence géographique mais aussi en termes d'intérêts de voir des pays qui n'ont rien avoir entre eux dans une même coopération encore au « stade initial ».

Enfin, une dernière raison centrale qui empêche un dialogue nourri dans ce partenariat concerne le Maghreb en tant qu'espace trop faiblement intégré. La question du Sahara occidental ou la fermeture des frontières restent un obstacle majeur au développement de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et au développement de projets économiques. Ainsi, comme le souligne Younes Mjahed, le président du Syndicat national de la presse marocaine : « Tant que la question du Sahara n'est pas réglée et qu'il n'y a pas de véritable Union du Maghreb Arabe, le partenariat euro-méditerranéen ne peut pas fonctionner et les problèmes d'hier resteront les mêmes qu'aujourd'hui et que de demain¹⁰. »

Au final, le Maroc semble se trouver durablement dans une dynamique de réforme politique graduelle qui entretient un cercle vertueux dans ses relations avec l'Europe malgré les frustrations que peut impliquer la permanence des structures autoritaires¹¹. Malgré les réserves que nous venons de formuler, le

10. Entretien avec Julien Velud en juillet 2012.

11. « On the one hand, as the space for maneuver for Moroccan democracy activists in NGOs and political parties is widening, so is the likelihood of significant pressure from within being exerted on the palace. On the other hand, through the use of a number of strategic tools and policies, the Makhzen has so far proven very successful in keeping those tendencies at bay » (Kausch, 2009).

Maroc semble suivre une trajectoire intégrative qui le rapproche de l'Europe sur un mode bilatérale, ce qui tend à le différencier de la situation tunisienne.

Les ambiguïtés de la position tunisienne

La Tunisie a longtemps été le bon élève du partenariat euro-méditerranéen (Hibou, 1999). Le fait d'avoir été le premier pays à signer un accord d'association avec l'Union européenne a été largement instrumentalisé par le régime de Ben Ali. La Tunisie est engagée depuis plus de 4 ans dans des discussions pour obtenir un statut de partenaire avancé. Le point de blocage principal relevait des droits humains. Mais depuis le départ de Ben Ali, ce point pouvait être levé. Des négociations se sont officiellement engagées en novembre 2012 sur le statut avancé avec l'Union européenne¹². Cela s'est traduit par la définition d'un nouveau plan d'action sur la période 2013-2017. Le but est de renforcer les volets de coopération définis dans les plans précédents et d'arriver à une plus grande libéralisation dans les domaines agricoles et des services, notamment en mettant en œuvre un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). La demande principale de la Tunisie réside dans la question migratoire et il est demandé à l'Europe d'alléger les obstacles à la circulation des personnes afin de soulager les tensions très fortes sur le marché du travail. Il s'agit aussi de permettre plus de fluidité dans la circulation des personnes (visa...) afin de favoriser les échanges, les connaissances, l'innovation et mettre en œuvre une véritable intégration par le bas (Groc et Henry, 2001).

Même s'il est difficile d'estimer l'impact que pourra avoir l'adoption du statut avancé et malgré la bonne volonté affichée, le bénéfice de ce nouveau statut apparaît davantage comme un effet d'annonce ou de promesse pour le futur, qu'un véritable engagement devant mener à un saut qualitatif dans la coopération entre l'Union européenne et la Tunisie¹³. La différence avec le Maroc réside dans les résistances que ce statut suscite. Des manifestations émanant du front populaire ont dénoncé un accord en catimini, dans une période de transition où la légitimité du gouvernement reste faible en l'absence de Constitution, pour engager l'avenir de la Tunisie et alors même que la définition de ce plan d'action ne semble avoir été validé par aucune instances démocratiques de la Tunisie.

Cette apparente volonté de renforcer la coopération avec l'Europe est un peu contradictoire avec les positions d'Ennahda telles qu'elles ont été définies dans son programme politique en 2011 dans les articles de son programme consacrés à la diplomatie¹⁴. Les relations euro-tunisiennes, loin d'être une priorité

12. http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press_corner/plan_action_tunisie_ue_2013_2017_fr.pdf.

13. <http://www.africanmanager.com/144266.html>.

14. a) Approfondir les relations de coopération et de partenariat équilibrées avec les pays frères et amis, dans le cadre du respect mutuel et des intérêts communs ; b) Respecter les accords internationaux entérinés ; c) Activer les instances de l'Union du Maghreb Arabe et développer le partenariat et la complémentarité avec les pays arabes et africains ; d) *Développer les relations euro-tunisiennes, notamment avec les pays méditerranéens voisins, et œuvrer pour accéder au statut de partenaire privilégié de l'union européenne* (souligné par l'auteur); e) Développer les relations avec l'Amérique du

n'interviennent qu'en 4^e position. La priorité est donnée aux pays frères et amis (il s'agit des pays arabes et notamment du Golfe¹⁵), aux respects des accords internationaux et enfin l'UMA. La défiance est particulièrement marquée car le partenariat avec l'Afrique est évoqué avant même celui avec l'Europe. On mesure ici le retournement avec l'ancien régime où la Tunisie présentait son ancrage à l'Europe comme le plus essentiel et comme un élément axiale de sa politique étrangère et commerciale. Par ailleurs le soutien à la cause palestinienne qui est réaffirmé dans le programme politique d'Ennahda montre une certaine réserve quand au Processus de Barcelone qui, rappelons-le, inclut Israël.

En fait, il faut comprendre qu'un profond changement s'est opéré dans le personnel politique en Tunisie et que les islamistes d'Ennahda ont une position beaucoup plus réservée à l'égard de l'Europe¹⁶.

Cela s'explique d'abord par la trajectoire personnelle de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir en Tunisie. Beaucoup d'entre eux ont en effet passé les dernières années soit sous les verrous soit en exil, notamment dans les pays du Golfe. Leur histoire personnelle a été marquée par une violente répression de la part du régime de Ben Ali. Même si l'Europe développait une rhétorique sur les droits humains, c'était également le cas du régime de Ben Ali, elle était perçue par les islamistes comme à la fois hypocrite et légitimatrice d'un régime autoritaire. Par ailleurs, cette rhétorique s'appliquait peu ou moins à l'endroit de ceux qui étaient considérés comme des islamistes.

Même s'il est difficile de saisir les lignes de fracture au sein d'Ennahda, il est probable qu'une branche progressiste incarnée par H. Jebali fasse le choix de l'acceptation du jeu démocratique, de la lutte contre les islamistes djihadistes utilisant la violence et d'une certaine continuité de la politique étrangère notamment l'ancrage à l'Europe, reconnaissant par exemple l'importance du tourisme dans l'économie tunisienne (Abu Rumman, 2012, p. 7). Une autre branche voit plus la possibilité de redéfinir l'environnement géopolitique de la Tunisie par un ancrage dans les pays arabes et notamment les pays du Golfe. La visite de Ali Larayedh au Qatar en mai 2013 semble motivée par l'espoir d'un prêt massif qui permettrait de relâcher la pression du FMI et de la Banque Mondiale avec qui la Tunisie négocie un prêt de 1,7 milliard de dollars US. Si le Qatar n'a pas attribué ce prêt, c'est probablement que les institutions internationales mais surtout les États-Unis ont la possibilité de faire pression sur le Qatar.

L'Europe paraît bien absente du nouveau jeu géopolitique du Maghreb. L'Europe, largement influencée par la France sur ce point, tient davantage à une organisation séculaire qui réduit l'aspect religieux à la sphère privée dans le cadre d'une organisation politique laïque¹⁷. Elle n'entend donc pas accepter

Nord et le Japon sur la base des intérêts communs et œuvrer pour la création de zones franches ; f) Développer les relations avec les pays émergents de l'Asie et de l'Amérique latine et exploiter les opportunités entre les deux parties ; g) Soutenir les causes justes et les causes de libération nationales, et à leur tête la cause palestinienne.

15. Cela explique les liens particuliers que des proches de R. Ghannouchi entretiennent avec le Qatar (Seniguer, 2013).

16. Même si les contraintes géopolitiques demeurent, l'opposition à l'Occident est profondément inscrite dans les sources idéologiques d'Ennahda.

17. De ce point de vue, l'Europe et États-Unis traitent différemment la place de la religion dans la société (Dadush Dunne, 2011). Les américains sont de plus en plus partisans d'un *soft-power* qui entend intégrer l'islamisme politique dans une adhésion

l'islamisme politique mais au contraire réduire son influence. Dès lors, comment les islamistes Tunisiens ne seraient-ils pas tentés de considérer les États-Unis comme un interlocuteur à la fois plus puissant mais aussi mieux disposé à leur égard ? D'autant que la crise européenne ne laisse à l'Europe que très peu de levier d'action notamment sur le plan des transferts budgétaires tandis que les États-Unis disposent de moyens importants notamment dans au travers des institutions internationales. Ces discussions avec l'Europe et l'accord sur la perspective d'accorder à la Tunisie, le statut de partenaire avancé continue cependant avec un relatif succès. Elles sont fortement critiquées par le Front populaire, parti ancré à gauche qui se veut critique vis-à-vis de la politique d'ouverture de la Tunisie¹⁸. Les raisons de l'avancée des discussions sur le partenariat avancé sont cependant clairement exprimées par Touhami Abdouli, le secrétaire d'État aux Affaires européennes : « L'objectif, était de présenter, dans les temps et avant qu'il ne soit trop tard, les demandes tunisiennes, et d'espérer recevoir, annuellement, sur une période de cinq ans, environ 1,235 milliard de dinars tunisiens sous forme de don, ce qui représente 4% à 5% du budget de l'État »¹⁹. On ne saurait exprimer avec plus clarté une politique visant à s'empresser de bénéficier des dons de l'Europe.

Dans ce contexte, une partie des islamistes souhaite rompre avec l'héritage récent de la Tunisie, sa période coloniale incluse. La prise de pouvoir par les partis islamistes est d'ailleurs considérée par certains auteurs comme la véritable fin de l'époque coloniale (Jurgensmeyer, 2009). Sont rejetés non seulement la colonisation mais aussi le modèle étatique d'un état séculier dont l'Europe fut l'exemple. En cela, le parti islamiste tunisien Ennahda s'inscrit dans la période réformatrice (la *nahda* originaire) visant à un renouveau de l'organisation politique en Tunisie sur des bases se référant à l'héritage de la civilisation arabo-islamique. La révolution et sa sauvegarde se confondent avec un autre héritage et l'on pourrait même dire une autre histoire de la Tunisie et en tout cas avec une rupture avec la fondation de la république tunisienne et son alliée : l'Europe. Pour de nombreux nahdaouis, il s'agit de fermer une longue parenthèse d'égalité séculier et refonder une Tunisie nouvelle renouant avec son passé islamique et notamment le projet réformatrice du 19^e siècle. Cette conception est une véritable matrice référentielle et explique la récurrence de ce qui est perçu comme des erreurs de communication de la part du gouvernement, notamment sur la question du 6^e Califat. Comme de leur côté, les européens et une grande partie de la société tunisienne restent fidèles à la conception d'un état-providence laïque ou du moins laïcisant, le dialogue est marqué et le sera durablement par la méfiance.

Une ligne de partage assez nette s'exprime à présent dans la société tunisienne et qui constituent deux formes de modernisme : un projet progressiste, laïcisant, républicain dans la tradition Bourguibienne, proche des conceptions européennes face à un projet relevant du réformatrice musulman mais affecté à ses marges par la montée du salafisme « Le discours identitaire d'Annahdha va

à ce qui constitue les intérêts fondamentaux américains.

18. « Tunisie: Le Front populaire dit non à l'accord », *La Presse*, 20 novembre 2012

19. Propos à Radio Express, cité par : wmc, <http://www.webmanagercenter.com/actualite/societe/2012/11/21/127666/pourquoi-la-tunisie-s-est-precipitee-a-signer-l-accord-de-statut-privilegie>

mettre en avant l'identité arabo-islamique et les valeurs de la culture arabe et islamique face à celui des laïcs qui se disent «modernistes» et qui défendent le projet moderniste de la Tunisie en se focalisant sur les acquis de la femme et les libertés » (Jerad, 2011, p. 49). Cette fracture est profonde et s'exerce dans une certaine violence (Ottaway, 2013). Comme l'exprime parfaitement Abdel Basset Ben Hassen, le directeur de l'Institut arabe des Droits de l'Homme : « Nous ne pouvons parvenir à la démocratie dans une atmosphère de violence, de haine, de *takfir* [i.e. : l'excommunication] et d'exclusion²⁰. » Une des explications de ce niveau de violence latente provient certainement de la rupture institutionnelle profonde qu'a représentée l'interdiction du parti de Ben Ali et le changement rapide des cadres politiques. Cette discontinuité apparaît comme un élément explicatif important des trajectoires institutionnelles post-révolution (Kienle, 2012, p. 539). Les difficultés relatives à la réalisation d'un consensus entre les deux éléments de clivage évoqué ci-dessus s'expriment clairement dans le débat actuel, en juin 2013 sur les dispositions transitoires du projet Constitutionnel Tunisien. Ces dispositions transitoires sont une reconnaissance implicite de la relative incapacité à établir un compromis durable, inscrit dans les sources du droit.

La situation en Tunisie est donc durablement différente de celle du Maroc. Dans un cas, les évolutions sont contrôlées par le makhzen qui parvient toujours à conserver l'essentiel du pouvoir. Dans l'autre, les fractures internes à la société se répercutent dans une attitude ambiguë vis à vis de l'Europe. Face à cette divergence inédite et qui annonce peut-être un décrochage futur de la Tunisie, quelles réponses sont apportées pour refonder le partenariat euro-méditerranéen ?

La position européenne et les sources d'un nouveau du partenariat euro-méditerranéen.

Après quelques mois d'hésitation devant l'ampleur des « révolutions arabes », le cadre global de l'Union pour la Méditerranée malgré les critiques dont elle a fait l'objet a été préservé tant par l'Union européenne que par la France dont la voix était décisive dans la poursuite ou non du processus.

La réaffirmation du partenariat euro-méditerranéen

Il est clair que le partenariat euro-méditerranéen ne se réduit pas aux relations institutionnelles que l'Union européenne entretient avec la rive sud de la Méditerranée. La dimension bilatérale est essentielle car chaque pays de l'Union continue à mener son propre agenda selon ses intérêts. Mais dans ce contexte la France joue un rôle spécifique car elle tente avec un certain succès de faire de sa politique bilatérale le cadre de la politique de l'Union européenne. C'est pourquoi nous accordons ici une attention particulière à la position de la France dans le partenariat euro-méditerranéen.

Les autorités françaises ont eu une claire conscience de l'ébranlement provoqué par le printemps arabe. Lors d'un entretien, Caroline Dumas²¹ a indi-

20. Les citoyens cherchent leur rôle au sein du « partenariat avancé » Tunisie-UE, <http://magharebia.com/fr/articles/awi/features/2013/04/18/feature-03>.

21. Caroline Dumas, chargée de mission, direction Afrique du Nord et Moyen-

qué : « Nous devons apprendre à reconstruire la confiance avec des partenaires tunisiens qui ont changé tant dans leur manière de faire que dans leur vision des relations futures ». De fait, les relations ont été marquées par une profonde méfiance. Les diplomates se sont parfois rendus compte avec étonnement que leurs interlocuteurs tunisiens ne s'exprimaient qu'en arabe ou en anglais mais plus en français²². Au delà de la langue qui paraît anecdotique mais qui traduit un vrai changement, les relations franco-tunisiennes sont dans une période d'observation marquées parfois par des signes de tension. Ce fut le cas, lorsque le 18 octobre 2012, le Ministre des affaires étrangères Tunisien a exprimé en direction de l'Ambassadeur de France son mécontentement concernant un soutien supposé de ce dernier à une grève des journalistes Tunisiens²³. Il est clair que ce qui a été perçu comme un soutien à l'ancien régime de Ben Ali, une certaine hésitation à soutenir la révolution et des erreurs de communication dans les premiers mois continuent de peser dans la relation franco-tunisienne. C'est d'autant plus vrai que dans les discours récurrents d'Ennahda, la préservation des acquis de la révolution tend à se confondre avec le programme politique islamiste si bien que qui serait opposant à Ennahda serait presque « contre-révolutionnaire ».

Le changement de majorité en France avec l'élection d'un nouveau Président n'a pas apporté de modification majeure au cadre de l'Union pour la Méditerranée. Dans sa déclaration aux ambassadeurs le 27 août 2012, François Hollande met l'accent sur ce qu'il appelle une « Méditerranée de projets » ce qui était précisément l'ambition de l'« Union pour la Méditerranée ». Le Président français entend d'ailleurs mieux utiliser les compétences du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée²⁴. Loin de marquer une rupture devant un dispositif qui a fait l'objet de nombreuses critiques, les institutions de l'Union pour la Méditerranée et notamment son secrétariat sont renforcés. En France, ce n'est qu'en janvier 2013 que la cellule Elyséenne de l'Union pour la Méditerranée a été remplacée par la création d'une délégation interministérielle à la Méditerranée²⁵ rattaché au premier Ministre. Serge Telle qui en a pris la direction, nous a déclaré : « Il n'y a pas d'alternative au processus de Barcelone »²⁶.

Du côté des institutions européennes, les choses restent identiques. Le Parlement européen a ainsi organisé une réunion pour réfléchir au partenariat

Orient, ministère français des Affaires étrangères et européennes, entretien 19 juin 2012.

22. Hamadi Jebali innove dans l'exercice de la langue française! <http://www.tunisienumerique.com/video-tunisie-hamadi-jebali-innove-dans-lexercice-de-la-langue-francaise/131636>

23. AFP, Tunisie: l'ambassadeur français convoqué, cité par LE Figaro, le 18 octobre 2012, <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/10/18/97001-20121018FILWWW00812-tunisie-l-ambassadeur-francais-convoque.php>

24. Discours du Président de la République à l'occasion de la XX^e Conférences des Ambassadeurs, le 27 août 2012. <http://www.elysee.fr/assets/pdf/discours-du-president-de-la-republique-a-l-occasion-de-la-xxeme-conferences-des-ambassadeurs.pdf>

25. Décret du 9 janvier 2013 portant nomination d'un délégué interministériel à la Méditerranée - M. TELLE (Serge).

26. Lors du séminaire du 7 juin 2012 organisé au Parlement Européen, <http://www.europarl.europa.eu/committees/en/studiesdownload.html?language=Document=EN&file=77711>.

euro-méditerranéen après le printemps arabe, le 7 juin 2012²⁷. Les conclusions visent à adapter le dispositif à la marge. À cette occasion, le Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée a réaffirmé l'intérêt du cadre référentiel méditerranéen dans la politique de l'Union européenne. Il ne s'agit d'ailleurs pas simplement d'une posture liée directement aux fonctions occupées par le Secrétaire général. Cela traduit aussi la dynamique particulière du Maroc et de la perception marocaine du partenariat et le fait, comme nous l'avons montré plus haut que le Maroc s'euro-péanise plus rapidement.

Du « 5+5 » au régionalisme, nouvelles perspectives dans le partenariat

Face aux difficultés que nous avons soulevées précédemment, des initiatives déjà anciennes mais aussi de nouveaux projets semblent de plus en plus privilégiés pour renforcer la coopération et l'intégration de certains pays limitrophes du bassin méditerranéen. Ainsi, le groupe « 5+5 »²⁸ se présente comme une alternative face aux problèmes de l'Union pour la Méditerranée puisque ce dialogue entre cinq pays du Nord et cinq pays du Sud qui ont des intérêts communs permet de dépasser des questions épineuses telles que le conflit israélo-palestinien. Ce dialogue restreint entre quelques pays aborde surtout des questions liées à la sécurité de la Méditerranée avec la lutte contre le terrorisme, la lutte contre l'immigration clandestine mais aussi prévoit des accords.

La diplomatie française considère qu'il faut renforcer le cadre de Dialogue 5+5²⁹. Elle a d'ailleurs été particulièrement active dans la préparation et les perspectives ouvertes par le Sommet Méditerranéen de Malte qui s'est achevé le 6 octobre 2012. Si les questions sécuritaires ou migratoires ont été à l'ordre du jour, l'idée est à présent d'élargir les thématiques en incluant des questions sociétales comme celles du genre ou des petites entreprises. Ces dernières années, le dialogue 5+5 tente de se tourner vers d'autres problématiques telles que l'éducation ou encore l'environnement avec les premières conférences en 2009 et 2010. L'initiative est favorablement perçue au sud. D'après madame Karima Kabbaj, directrice de l'Union européenne et des processus méditerranéens au ministère marocain des Affaires étrangères et de la coopération, ce dialogue 5+5 est une alternative qui doit se montrer plus ambitieuse pour réellement fonctionner : « Nous pensons en tout cas au Maroc que le 5+5 pourrait constituer l'alternative à ces difficultés, c'est à la fois ce dialogue renforcé entre les 5 du Nord et 5 du Sud. Malheureusement cela reste uniquement un dialogue, il n'y a pas réellement d'activités, même s'il y a un plan d'action et des réunions sectorielles et encore, celles-ci sont limitées »³⁰.

27. <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/studiesdownload.html?languageDocument=EN&file=77711>

28. Le groupe ou dialogue « 5+5 » est un cadre de rencontres instauré en 1990 lors d'une réunion à Rome entre les ministres des Affaires étrangères avec pour objectif d'engager un processus de coopération régionale en Méditerranée entre dix pays à savoir l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal ainsi que Malte pour la rive nord, et les cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe pour la rive sud.

29. Entretien avec Caroline Dumas, le 19 juin 2012.

30. Entretien avec Julien Velud en juillet 2012.

Le dialogue 5+5 semble pertinent pour les pays Maghrébins car il recouvre en partie la zone géographique de l'UMA. Comme le déclare Karima Kabbaj : « Nous [en tant que représentants du] Ministère des affaires étrangères nous essayons de maintenir ce processus de dialogue parce que c'est vraiment le moyen de refléter cette intégration régionale en tout cas pour l'UMA, montrer qu'elle existe, qu'on parle et qu'on se concerte et surtout que cela se fait d'une seule voix. On va essayer de maintenir une façon de travailler assez régulière et active, un comité de suivi a d'ailleurs été mis en place, on va essayer de créer des ponts de coopération entre les 5+5 et l'Union pour la Méditerranée ». L'intérêt du Ministère des affaires étrangères marocain dans ce type de projets témoigne de la volonté de trouver des solutions face aux problèmes actuels en insistant sur des coopérations plus étroites entre quelques pays. Faire de l'UMA un interlocuteur unique avec l'Union européenne, qui parle d'une seule voix, est un objectif que s'est fixé le Maroc, mais cela doit passer par le règlement du conflit avec l'Algérie sur la question du Sahara et du dessin des frontières. À ce stade de l'analyse, on peut se demander si le recentrage de la politique européenne sur l'UMA ou sur le Maghreb ne serait pas un moyen utile pour éviter le décrochage partiel de la Tunisie en l'arrimant à un ensemble régional maghrébin qui serait lui même davantage lié à l'Europe.

Conclusion

L'année 2013 s'ouvre donc dans une confusion euro-méditerranéenne manifeste. L'Union européenne peine à formuler une réelle stratégie vis-à-vis de la Méditerranée, car ses priorités sont ailleurs. Elles se situent au sein du même continent européen, pour faire face à la crise financière, sauver l'euro, préserver la solidarité entre États membres, créer de la confiance avec les opinions publiques et préparer les prochaines adhésions des pays balkaniques. En revanche, l'action extérieure de l'Europe reste floue et nombreuses semblent être les hésitations à l'égard de la Méditerranée.

Le fait marquant est certainement les divergences en termes de trajectoire d'intégration entre deux pays phares de la région, à savoir la Tunisie et le Maroc en raison de leur dynamique spécifique de changement social : rupture démocratique dans le premier cas et continuité dans le second cas. En raison de la très courte période historique, il s'agit là encore d'hypothèses qui se confirmeront ou non dans l'avenir. Il n'est pas interdit de penser que la Tunisie puisse rapidement retrouver les fondements d'un consensus social redynamisant l'intégration régionale sur la base d'un choix assumé. Dans ce cas le sens de la trajectoire que nous avons évoquée serait contredit. Mais il suffit d'énoncer cette réserve sur notre hypothèse pour saisir aussi la faiblesse des probabilités qu'elle se réalise.

« Le Maghreb sans l'Europe » est une formule qui reste excessive mais qui semble bien moins provocatrice en 2013 qu'elle ne le fut en 2010. Là où les mots associés faisaient sourire il y a peu encore, ils provoquent davantage de grincements de dents désormais. Concernant le seul Maghreb, la formule est audacieuse car les pays nord-africains demeurent davantage liés à l'Europe que ceux du Proche et du Moyen-Orient. Encore faudrait-il que le *smart power* européen puisse réellement s'exercer (en ne proposant plus que les concurrents extra-méditerranéens) car la seule composante économique ne suffit plus

pour peser véritablement sur une région aussi convoitée et où les acteurs sont nombreux à s'y déployer. Peut-être sera-t-il bientôt, au cours de la décennie 2010, nécessaire de s'interroger sur un autre scénario, renversant la formule ici discutée, et qui explorerait les hypothèses liées à « l'Europe sans la Méditerranée ou sans le Maghreb ».

Bibliographie

- ABIS Sébastien, 2006, « 2007, année zéro pour la Méditerranée ? », *Futuribles*, n°321, juillet-août, p. 47-65.
- ABIS Sébastien et NARDONNE Jessica, 2009, « Le Brésil, future ferme du monde arabe », *Futuribles*, n°356, octobre, p. 13-30.
- ABIS Sébastien, 2010a, (dir), « La Méditerranée sans l'Europe », *Confluences Méditerranée*, n°74, L'Harmattan, Paris, été 2010.
- , 2010b, « Il était une fin... l'Euro-Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, n°74, L'Harmattan, Paris, été, p. 9-24.
- , 2011, « The Influence of the BRIC Countries in the Mediterranean », *MedYearBook 2011*, Barcelone, IEMED;
- AYADI Rim, SESSA Carlo, 2011, « What Scenarios for the Euro-Mediterranean in 2030 in the Wake of the Post-Arab Spring? », *MEDPRO Policy Papers*, n°2, October. Consultable sur <http://ssrn.com/abstract=2000645>
- BELAL Youssef, 2009, « L'usure des oppositions islamistes au Maroc », *L'Année du Maghreb 2009*, vol. V, p. 59-74.
- BELHAJ Abdessamad, 2009, *La dimension islamique dans la politique étrangère du Maroc*, Louvain, Presse Universitaire de Louvain.
- BRUN Elodie, 2011, « Brésil-Maghreb: globalité nécessaire et enjeux économiques stratégiques », *Note de l'Institut français de recherche internationale*, Paris, Ifri.
- CAVATORTA Francesco, 2006, « Civil Society, Islamism and Democratization: the Case of Morocco », *Journal of Modern African Studies*, vol. 44, n°2, p. 220-221.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2011, *Euromed 2030 : Long-Term Challenges for the Mediterranean Area*, Report of an Expert Group, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- DADUSH Uri, DUNNE Michele, 2011, « American and European Response to the Arab Spring : what's the Big Idea ? »; *The Washington Quarterly*, vol. 34, n°4, p. 131-145.
- EL MAOULA EL IRAKI Aziz, 2003, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance » : élites locales, gestion urbaine et développement au Maroc*, Rabat, Institut national d'aménagement et d'urbanisme.
- GROC Gérard et HENRY Jean-Robert, 2001, *Politiques Méditerranéennes : entre logique étatiques et espace civil. Une réflexion franco-allemande*, Paris, Karthala/Iremam
- HIBOU Béatrice, 1996, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc : Dissidence économique et contrôle politique », *Les études du Ceri*, n°15, avril.
- , 1999, « Les marges de manœuvre d'un « bon élève » économique : la Tunisie de Ben Ali », *Les études du CERI*, n°60, décembre.
- HOLLIS Rosemary, 2012, « No Friends of Democratization: Europe's Role in the Genesis of the "Arab Spring" », *International Affairs*, vol. 88, n°1, p. 81-94.

- JUERGENSMEYER Mark, 2009, *Global Rebellion: Religious Challenges to the Secular State, from Christian Militias to Al Qaeda*, Berkeley, University of California Press.
- KAUSCH Kristina, 2009, « The European Union and Political Reform in Morocco », *Mediterranean Politics*, vol. 14, n°2, p. 165-179.
- KIENLE Eberhard, 2012, « Egypt without Mubarak, Tunisia after Bin Ali: theory, history and the "Arab Spring" », *Economy and Society*, vol. 41, n°4, p.532-557.
- MENON Rajan et WIMBUSH Enders, 2010, « New Players in the Mediterranean », *Mediterranean Paper Series*, The German Marshall Fund of the United States, may.
- MEYER Jean-Michel et MIEU Baudelaire, 2012, « Cevital : ses plans au sud du Sahara », *Jeune-Afrique*, 12 juin 2012.
- MEZOUAGHI Mihoub, 2012, « Algérie : une trajectoire de puissance régionale incertaine », *Actuelle de l'IFRI*, Paris, Ifri, décembre.
- MOISSERON Jean-Yves, 2008, « Du processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée, une gouvernance introuvable », *Géostratégiques*, n° 21, p. 145-160.
- , 2005, *Le partenariat Euro-méditerranéen, l'échec d'une ambition régionale*, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble.
- NABIHA Jerad, 2011, « La révolution tunisienne : des slogans pour la démocratie aux enjeux de la langue », *Archivio Antropologico Mediterraneo on line*, vol. XII/XIII, n°13, p. 41-54.
- NATIONAL INTELLIGENCE COUNCIL (NIC), 2012, *Global Trends 2030: Alternative Worlds*, Washington (USA).
- OTTAWAY David, 2013, « Violence Unsettles Tunisia's Democratic Transition », *View point Series*, Wilson Center, Middle East Program, n°25, avril.
- PERTHES Volker, 2011, « Europe and the Arab Spring, Survival: Global Politics and Strategy », vol. 53, n°6, p. 73-84.
- SAIF Ibrahim, ABU RUMMAN Mohammed, 2012, « The Economic Agenda of the Islamist Parties », *Carnegie Middle East Center Paper*, n°31, mai.
- SENIQUER Haoues, 2013, « Le Qatar et l'islam de France : vers une nouvelle idylle ? », *Confluences Méditerranée*, n°84, p. 101-115.
- SIMPENDORFER Ben, 2009, *The New Silk Road. How a Rising Arab World Is Turning Away from the West and Rediscovering China*, Basingstok, Hampshire, New-York, Palgrave Macmillan.
- VAIREL Frédéric, 2004, « Le Maroc des années de plomb : équité et réconciliation ? », *Politique africaine* hivers, n°96, p. 181-195.
- ZAKARIA Fareed, 2011, *The Post-American World And The Rise Of The Rest*, Penguin Edition, New-York.